



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

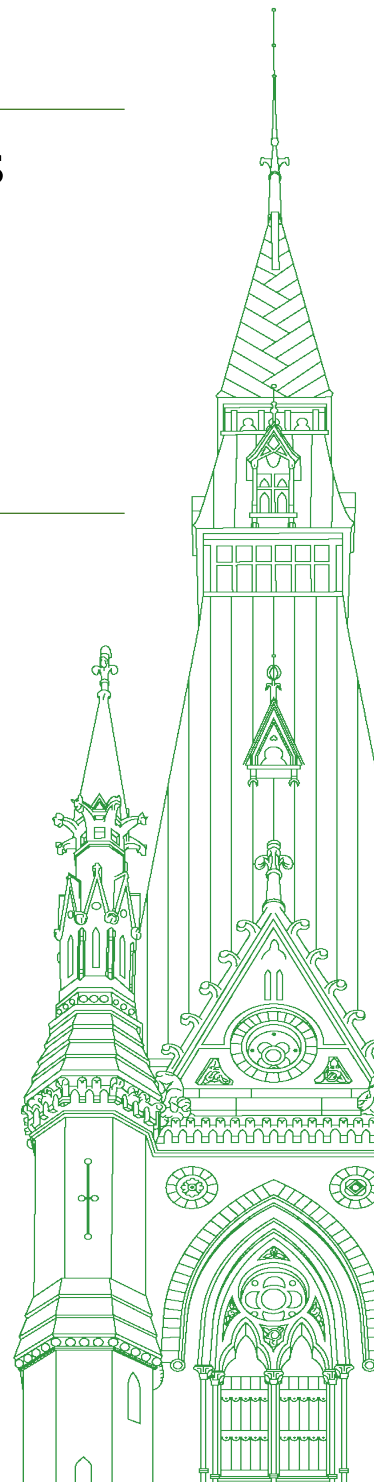
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 010

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 30 octobre 2025

Président : Terry Duguid



Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 30 octobre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.)): La séance est ouverte. Bonjour, chers collègues.

Permettez-moi de commencer par reconnaître, comme nous le faisons toujours, que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Bienvenue à la 10^e réunion du Comité permanent des ressources naturelles. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement, mais je ne crois pas que nous ayons quelqu'un sur Zoom en ce moment.

Permettez-moi de rappeler aux députés et aux témoins présents dans la salle qu'ils peuvent utiliser l'oreillette sur la table devant eux et sélectionner le canal désiré pour l'interprétation.

N'oubliez pas nos formidables interprètes, qui viennent de me faire signe. Par souci pour leur santé, veuillez placer l'oreillette sur l'autocollant devant vous lorsque vous ne l'utilisez pas.

Je demanderais par ailleurs à nos témoins de parler à un rythme modéré afin que les interprètes puissent traduire fidèlement leurs propos.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le jeudi 18 septembre 2025, le Comité entreprend son étude de l'industrie forestière.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Du ministère des Ressources naturelles, nous accueillons Glenn Hargrove, sous-ministre adjoint, et Greg Smith, directeur, Service canadien des forêts.

Bienvenue et merci de vous joindre à nous. Vous disposez d'un maximum de cinq minutes pour nous faire part de vos observations préliminaires.

Monsieur Hargrove, vous avez la parole.

Glenn Hargrove (sous-ministre adjoint, ministère des Ressources naturelles): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur le président et messieurs les membres du Comité.

[Français]

Je m'appelle Glenn Hargrove, et je suis le sous-ministre adjoint du Service canadien des forêts au ministère des Ressources naturelles du Canada. Je vous remercie de m'avoir invité ce matin.

Je tiens tout d'abord à reconnaître que le territoire sur lequel nous sommes réunis aujourd'hui est le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

[Traduction]

Le Canada est le gardien d'une vaste ressource forestière qui contient 9 % des forêts du monde.

Les activités, de la récolte forestière à la fabrication de produits du bois et de pâtes et papiers, contribuent pour environ 30 milliards de dollars au PIB nominal. Le secteur constitue la principale source d'emplois et de revenus pour quelque 300 collectivités, incluant de nombreuses collectivités rurales, éloignées et autochtones. Il emploie directement près de 200 000 personnes, dont 11 000 Autochtones.

[Français]

Grâce à un cadre législatif et réglementaire robuste qui garantit une récolte durable des forêts au Canada, le secteur est bien positionné pour...

[Traduction]

Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): J'invoque le Règlement. Je n'entends pas l'interprétation.

Le président: Merci, monsieur Tochor. Nous faisons des tests.

• (1105)

[Français]

Bonjour à tous. Je m'appelle Terry.

Mario Simard (Jonquière, BQ): C'est ce que tous les anglophones connaissent en français.

Le président: J'adore ce comité.

[Traduction]

Je vais suspendre la séance quelques instants pendant que nous réglons le problème.

• (1105)

(Pause)

• (1105)

Le président: Chers collègues, nous reprenons nos travaux. Nous avons arrêté le chronomètre, alors veuillez reprendre là où vous étiez rendu.

[Français]

Glenn Hargrove: Merci, monsieur le président.

Grâce à un cadre législatif et réglementaire...

[Traduction]

Le président: La séance est suspendue de nouveau.

• (1105)

(Pause)

• (1110)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Vous avez la parole.

[Français]

Glenn Hargrove: Grâce à un cadre législatif et réglementaire robuste qui garantit une récolte durable des forêts au Canada, le secteur est bien positionné pour fournir des matériaux renouvelables à faible empreinte carbone qui répondent aux besoins en logement du pays, qui soutiennent une production d'acier et de ciment générant moins d'émissions, et qui offrent des solutions de rechange aux produits issus de ressources fossiles, comme les produits chimiques et les plastiques.

[Traduction]

Le secteur forestier canadien est étroitement lié à l'économie américaine. En 2024, 76 % des 37 milliards de dollars d'exportations de produits forestiers du Canada étaient destinés aux États-Unis, tout comme 89 % de nos exportations totales de bois d'œuvre résineux. C'est pourquoi l'imposition de droits sur les produits canadiens de bois d'œuvre résineux depuis 2017 a été si lourde de conséquences. Plus de 10 milliards de dollars en capital provenant des exportateurs canadiens de bois d'œuvre ont été versés aux États-Unis au cours des huit dernières années, ce qui a affecté la liquidité et l'accès au crédit des scieries.

Cet été, les droits ont atteint plus de 35 % pour la plupart des exportateurs. Puis, cet automne, les États-Unis ont annoncé un droit de douane supplémentaire de 10 % sur les produits du bois importés, à la suite d'une enquête menée en vertu de l'article 232.

[Français]

Comme les activités du secteur forestier sont étroitement liées, toute perturbation des exportations de bois d'œuvre ou de la demande a des effets d'entraînement. Lorsque la demande de bois d'œuvre diminue, l'approvisionnement des installations de produits du bois est affecté. Les sous-produits de la production de bois d'œuvre, comme les copeaux et la sciure, deviennent moins disponibles, ce qui perturbe l'approvisionnement en intrants pour la fabrication de panneaux destinés à la construction résidentielle, de matériaux d'emballage, de biocombustibles solides et d'autres bioproduits.

[Traduction]

Ainsi, lorsqu'une scierie ferme ses portes ou réduit ses activités, les répercussions sont ressenties non seulement par la collectivité où elle est implantée et par ses employés, mais bien au-delà. Depuis 2022, 21 scieries ont fermé leurs portes et 55 autres ont réduit ou suspendu leurs opérations pour des raisons économiques. Dans l'industrie des pâtes et papiers, neuf usines ont fermé leurs portes et 12 autres ont réduit ou cessé temporairement leurs activités.

Le rôle de Ressources naturelles Canada consiste à travailler avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec l'industrie, afin de diversifier, de soutenir et de transformer le secteur pour relever ces défis.

[Français]

Plus précisément, Ressources naturelles Canada soutient la recherche, notamment dans le cadre de l'élaboration de codes et de normes. Ressources naturelles Canada offre également du financement pour réduire les risques liés aux investissements et au déploie-

ment de technologies novatrices. Cela aide l'industrie à atteindre un point où il sera de plus en plus avantageux sur le plan économique de produire davantage de bois d'œuvre au Canada. Le ministère mène aussi des activités d'engagement international et exerce un leadership à l'échelle mondiale. Par exemple, nos activités liées aux feux de forêt contribuent à établir des partenariats fiables pour intervenir en cas de catastrophe, et nos activités de rayonnement avec les entreprises contribuent à ouvrir de nouveaux marchés aux produits du bois canadiens.

[Traduction]

Cet été, le gouvernement a annoncé 1,25 milliard de dollars en soutien au secteur forestier, dont 700 millions de dollars offerts par la Banque de développement du Canada dans le cadre d'un nouveau programme de garanties d'emprunt destiné à aider les entreprises de bois d'œuvre à faire face aux pressions immédiates liées aux tarifs et aux droits.

De plus, 50 millions de dollars seront fournis par Emploi et Développement social Canada pour soutenir les travailleurs, et 500 millions de dollars serviront à renouveler les programmes de Ressources naturelles Canada pour le secteur forestier, avec une attention accrue accordée aux initiatives visant à accélérer l'offre de logements et à diversifier les marchés.

La politique « Achetez canadien » annoncée récemment contribuera également à soutenir le secteur forestier en encourageant l'utilisation du bois. Le Canada produit déjà la majorité du bois dont nous avons besoin.

Au pays, le bois est utilisé dans la charpente de 95 % des maisons unifamiliales, de 87 % des immeubles résidentiels de quatre étages ou moins, et de plus de la moitié des bâtiments de cinq et six étages.

• (1115)

Les codes qui autorisent la construction de bâtiments en bois massif de 12 à 18 étages, combinés à l'essor de la construction hors chantier, démontrent le potentiel du secteur du logement à stimuler la transformation de l'industrie de fabrication du bois.

[Français]

Ressources naturelles Canada travaillera avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de s'assurer que ces initiatives soutiennent efficacement le secteur forestier canadien. Parallèlement à cela, afin de soutenir la transformation à long terme du secteur forestier canadien, Ressources naturelles Canada poursuivra la mise en œuvre de programmes favorisant l'innovation dans le secteur, augmentant la productivité et renforçant la production à valeur ajoutée.

[Traduction]

Merci beaucoup de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Hargrove. Je vous ai donné un peu plus de temps. Merci beaucoup, et merci de votre patience relativement à nos petits problèmes avec l'interprétation.

Chers collègues, nous allons commencer notre première série de questions et de commentaires. C'est M. Tochor qui va partir le bal.

Vous avez six minutes.

Corey Tochor: Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins.

J'ai une question sur l'engagement des libéraux de planter plus de 2 milliards d'arbres sur une période de 10 ans. Cette promesse a été faite en 2019, et je ne sais pas lequel de nos témoins est en mesure de nous renseigner à ce sujet.

Monsieur Hargrove, vous dites que vous êtes au fait du dossier. C'est très bien.

En août dernier, un reportage faisait référence à un rapport qui — et vous me direz si c'est exact — indique que l'on a progressé de 11,4 % dans la concrétisation de cet engagement au bout de six ans. Est-ce exact?

Glenn Hargrove: En fait, des engagements ont été pris pour planter près d'un milliard d'arbres...

Corey Tochor: Non, je ne parle pas des engagements. Seulement 11,4 % de ces 2 milliards d'arbres que l'on s'est engagé à mettre en terre ont effectivement été plantés.

Glenn Hargrove: C'est sans doute à peu près cela. On en a planté moins de 300 millions jusqu'à maintenant.

Corey Tochor: En fait, c'est 228 millions. C'est ce qu'indique le gouvernement.

L'une de vos tâches consiste à informer les administrateurs du gouvernement de la façon dont les choses se passent au gouvernement. Est-ce exact?

Glenn Hargrove: Oui.

Corey Tochor: Avez-vous entendu l'expression voulant que le rendement passé soit le meilleur indicateur du rendement futur?

Glenn Hargrove: Oui.

Corey Tochor: Je vous demanderais de sortir votre calculatrice pour aider les membres du Comité et les gens qui nous regardent en ligne à y voir plus clair. Si l'on prend 228 millions d'arbres et que l'on divise ce nombre par six ans, qu'est-ce que cela donne? Vous pouvez utiliser une calculatrice.

Greg Smith (directeur, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles): *[Inaudible]*

Glenn Hargrove: C'est 38 millions.

Corey Tochor: Vous avez raison.

Les libéraux ont réussi à planter 38 millions d'arbres par année. Deux milliards, c'est la promesse que les libéraux ont faite. Si on divise ce total par les 38 millions d'arbres qu'ils ont plantés par année jusqu'à présent, combien d'années cela représente-t-il?

Glenn Hargrove: C'est un peu plus de 50 ans.

Corey Tochor: Il faudra 52,6 ans pour les planter, pour remplir la promesse des libéraux.

Encore une fois, le rendement passé est le meilleur indicateur du rendement futur. Le gouvernement actuel a raté de très loin la cible qu'il s'était fixée en prenant cet engagement. Si la tendance actuelle se maintient, on peut retrancher les six années déjà écoulées aux 52,6 ans que cela prendrait au total, et en arriver au constat qu'il faudra 46 ans de plus aux libéraux pour respecter leur engagement de planter deux milliards d'arbres, ce qui est absolument grotesque pour notre pays.

Je crois que nous avons pu observer la même chose au sein de nombreux autres organismes gouvernementaux. On établit toutes

sortes de plans en promettant de passer à l'action pour faire ceci ou cela en dépensant telle ou telle somme. Ce que nous avons constaté dans cet exemple, c'est un retard de 46 ans par rapport à l'engagement de planter deux milliards d'arbres d'ici 2031, ce qui est une bien piètre performance pour notre pays au titre de la promesse que les libéraux ont faite. C'est une indication de ce à quoi nous pouvons nous attendre des nombreuses promesses du gouvernement libéral.

Monsieur le président, j'aimerais céder mon temps de parole à mon collègue...

● (1120)

Glenn Hargrove: Est-ce que je peux répondre, monsieur le président?

Le président: Oui.

Corey Tochor: Non. Arrêtez le chronomètre, si vous le voulez bien.

Le président: C'est le temps de parole du député, et il peut en faire ce que bon lui semble. Est-ce que vous cédez le reste de votre temps à M. Gill?

Corey Tochor: Non. Je cède mon temps de parole à un autre collègue.

Le président: D'accord. Très bien.

Corey Tochor: Ils auront la possibilité de répondre à cette question.

Le président: Vous pourrez intégrer votre réponse à votre prochaine intervention.

Monsieur Malette, vous avez la parole.

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Merci.

Monsieur Hargrove, vous avez parlé d'un programme de soutien de 1,25 milliard de dollars. Pourriez-vous nous en dire plus long sur le déploiement de ce programme, les échéanciers, les critères d'admissibilité et les mécanismes de mise en oeuvre? Par ailleurs, quelles sommes sont déjà engagées par rapport à celles qui n'ont pas encore été déboursées?

Glenn Hargrove: Bien sûr.

Dans le cadre de ce programme, 700 millions de dollars en garanties de prêt sont accordés par l'entremise de la Banque de développement du Canada. Ce programme commence à être mis en oeuvre cette semaine et s'adresse aux producteurs de bois d'oeuvre et aux entreprises de seconde transformation.

Il y a 500 millions de dollars pour les programmes de transformation du secteur forestier, un financement débutant le 1^{er} avril. Il s'agit du renouvellement de programmes connexes offerts cette année par Ressources naturelles Canada. Il y a donc du financement dès cette année, mais les nouveaux fonds seront déboursés à compter du 1^{er} avril prochain.

Il y a un large éventail de bénéficiaires admissibles du fait qu'il s'agit d'un ensemble de programmes. En plus des participants de l'industrie forestière et de groupes autochtones, il y a un aspect international par le truchement des associations de l'industrie. Je tiens à souligner deux ou trois choses importantes à ce sujet. Tout d'abord, le gouvernement réinvestit dans des initiatives de diversification des marchés étrangers. Cet effort de diversification est primordial si l'on veut s'affranchir du marché américain. Dans le cadre de ces programmes, on met également beaucoup l'accent sur le soutien à la stratégie nationale pour le logement.

Il y a aussi 50 millions de dollars qui sont versés par Emploi et Développement social Canada. Les discussions avec les provinces vont bon train pour que ces sommes puissent être déboursées par leur entremise dans le cadre des ententes sur le développement du marché du travail.

Gaétan Malette: Dans votre introduction, vous avez parlé de 1,25 milliard de dollars, et vous avez aussi mentionné une somme de 700 millions de dollars. S'agit-il de 1,25 milliard de dollars plus les 700 millions de dollars ou est-ce que cela en fait partie?

Le président: Nous aimerions une réponse rapide, monsieur Hargrove, parce que nous devons passer au prochain intervenant.

Glenn Hargrove: D'accord.

Oui, les 700 millions de dollars sont inclus dans le total de 1,25 milliard de dollars.

Gaétan Malette: D'accord. Merci.

Le président: Nous passons à M. Hogan pour une période de six minutes.

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Merci, monsieur le président.

Messieurs Hargrove et Smith, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Je suis toujours heureux d'entendre les professionnels de la fonction publique. Je vous suis reconnaissant du travail que vous faites. Je sais que ce n'est pas une sinécure et que vous devez parfois avoir l'impression de vous retrouver coincés entre l'arbre et l'écorce, mais j'aime beaucoup collaborer avec vous.

L'industrie forestière est au cœur de l'économie et de l'identité canadiennes. Ma propre famille travaille dans le secteur forestier depuis des siècles, soit depuis l'époque où le Canada n'était pas encore un pays. Les droits tarifaires et douaniers imposés par les États-Unis sont absolument injustifiables. Nous le savons tous. Je sais que le gouvernement travaille à tous les niveaux pour dénouer cette impasse. Il y a aussi le conflit avec les États-Unis au sujet du bois d'œuvre qui perdure depuis aussi loin que je me souviens. Nous ne pouvons plus laisser notre secteur être à la merci d'une administration américaine ou des humeurs du sénateur de l'Oregon selon ce qu'il a mangé pour déjeuner.

Avant d'aborder la situation du secteur à l'étude, j'aimerais vous permettre de nous en dire davantage sur les efforts de diversification consentis dans une perspective générale et de nous faire part de vos réflexions sur les possibilités qui s'offrent aux produits canadiens à l'échelle mondiale.

Glenn Hargrove: Bien sûr. Merci beaucoup.

Je voudrais souligner deux éléments.

Il est d'abord important de diversifier nos marchés et nos produits ici même au Canada. La stratégie nationale pour le logement donne vraiment l'occasion à l'industrie de détourner vers le marché

canadien une partie de ses exportations destinées aux États-Unis. En appuyant la réalisation de cette stratégie, notre industrie pourra transformer la matière première en produits de bois d'ingénierie à plus grande valeur ajoutée, comme le bois massif et les composantes de logements préfabriqués et modulaires.

De plus, il est possible de continuer à développer nos marchés à l'étranger, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient, et d'envisager une croissance dans ces régions du monde.

Nous devons également tout mettre en oeuvre pour protéger notre accès au marché américain, qui demeure, comme nous le savons tous, notre plus grand marché.

Si nous pouvons travailler sur tous ces fronts, nous élargirons l'éventail des possibilités pour le secteur et lui assurerons un avenir prospère et durable au Canada.

● (1125)

Corey Hogan: Merci.

Vous avez parlé de certains marchés canadiens. Je sais que les considérations géographiques sont déterminantes pour bon nombre de ces possibilités. Vous avez également traité de l'interdépendance des différentes composantes de l'écosystème, avec notamment le bois provenant du travail des scieries qui assure la disponibilité de copeaux et, bien sûr, de la santé générale de l'industrie du bois résineux, comme la production de pâte et ce genre de choses.

Je me demande si vous pouvez nous en dire un peu plus sur cet écosystème, sur la façon dont il a évolué et sur ce à quoi le Comité devrait réfléchir lorsqu'il rédigera son rapport en ce qui concerne l'écosystème et les grappes de cette industrie au Canada.

Glenn Hargrove: C'est une excellente question.

Le secteur forestier est vraiment intégré. La production de bois d'œuvre est en quelque sorte la plaque tournante du secteur, mais elle ne fonctionne pas isolément des autres composantes. Ainsi, un ralentissement dans le secteur des pâtes et papiers a une incidence sur les producteurs de bois d'œuvre qui vendent leurs copeaux à ces usines et, inversement, un ralentissement dans le secteur du bois d'œuvre peut avoir des répercussions sur celui des pâtes et papiers. Tous ces éléments ont en outre une incidence en amont sur le secteur de la coupe du bois.

Si l'on considère les entreprises de première transformation de bois résineux, il est également important de se demander où vont leurs résidus, où va leur bois d'œuvre et quels sont les besoins du marché dans les deux cas. Nous avons vu la production des usines de pâtes et papiers diminuer. Plusieurs ont fermé leurs portes ou réduit leurs activités au Canada, ce qui a une incidence sur la rentabilité des scieries de bois d'œuvre. Nous devons trouver d'autres utilisations pour ces copeaux, que ce soit dans d'autres produits du bois, dans la bioénergie ou dans différents types de bioproduits.

Nous devons également nous pencher sur la première transformation du bois d'œuvre. Compte tenu de la croissance enregistrée pour les produits de bois d'ingénierie, le bois massif et l'industrie des modules préfabriqués, nous devons nous assurer que notre secteur de la première transformation est bien préparé pour fournir à ces industries les intrants dont elles ont besoin, sous la forme dont elles en ont besoin.

Ce sont autant de domaines où le gouvernement peut travailler avec l'industrie pour faire progresser les choses.

Corey Hogan: C'est très bien.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 57 secondes.

Corey Hogan: Je vais en faire bon usage.

Je suis curieux. Pourriez-vous nous en dire plus — en 57 secondes moins le temps de ma question — sur les possibilités de logements préfabriqués qui pourraient émerger de l'industrie du bois d'œuvre dans un proche avenir?

Glenn Hargrove: Oui. Pour répondre à la demande de logements au Canada, nous devons contribuer à rendre l'industrie de la construction plus efficiente. C'est ce que permettent les logements préfabriqués et modulaires. C'est aussi une excellente occasion pour le secteur forestier canadien.

Nous devons travailler avec l'industrie pour nous assurer qu'elle investit aux bons endroits, en fonction de la demande du marché et de la croissance de cette demande, et pour veiller à ce que nos codes et nos normes permettent également ce genre de méthodes de construction.

Le président: Merci.

Pour terminer ce tour de questions, nous avons M. Simard.

[Français]

Vous disposez de six minutes.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Hargrove, vous avez bien démontré que le secteur forestier est une chaîne. Ainsi, si on affaiblit un maillon de cette chaîne, c'est l'ensemble du secteur qui en paie le prix avec la logique des copeaux. Il en va de même quand arrivent les feux de forêt ou des épidémies d'insectes: si les entrepreneurs forestiers ne sont pas en mesure d'aller en forêt, c'est toute la filière qui en paie le prix. C'est donc un système intégré.

Vous avez aussi bien démontré le nombre d'emplois associés à ce secteur. En effet, 300 collectivités vivent de la forêt. Je vous en remercie.

Maintenant, après les fleurs, il y a le pot. Il y a un problème majeur qu'on n'arrive pas à résoudre. En fait, le conflit avec les États-Unis a un effet non seulement sur le bois d'œuvre qu'on y envoie, mais aussi sur notre capacité à soutenir financièrement le secteur forestier. Je vais vous l'expliquer rapidement.

Il y a quelques années, des gens d'une entreprise de chez nous sont venus me rencontrer. Cette entreprise, qui fait de l'insertion sociale, fabrique des piquets et des palettes de bois. Ses seuls clients sont au Québec et au Canada, il n'y a donc aucune exportation aux États-Unis ici. Ces gens essaient d'acheter de la machinerie pour faire leurs piquets et leurs palettes, mais ils n'ont accès à aucun organisme subventionnaire fédéral.

Il faut savoir qu'à partir du moment où vous faites de la première transformation dans l'industrie forestière, on vous envoie instantanément à Affaires mondiales Canada pour obtenir un soutien financier, et ce, même si vous voulez obtenir du financement de Développement économique Canada ou de quelque autre programme que ce soit.

Or la réponse est toujours la même, et je l'ai vérifié à de nombreuses reprises: c'est un refus.

Êtes-vous conscient qu'il y a un problème majeur au sens où le secteur forestier n'a même pas accès aux organismes de financement traditionnels du gouvernement fédéral?

• (1130)

Glenn Hargrove: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Je pense qu'il y a là une petite nuance à faire.

Je crois qu'il y a certains programmes... Si le financement récemment annoncé par la Banque de développement du Canada n'était pas disponible pour cette entreprise, comme vous semblez vouloir le dire, il y aurait cependant sans doute d'autres mécanismes qui lui seraient accessibles pour obtenir du financement auprès du gouvernement fédéral.

Je pense notamment à l'Initiative régionale de réponse tarifaire qui est gérée par les agences de développement régional. Une entreprise qui est touchée par ce genre de problèmes commerciaux pourrait communiquer avec Développement économique Canada pour les régions du Québec...

[Français]

Mario Simard: Je comprends, mais je vous parle du passé, d'il y a deux ou trois ans. Sortons du contexte du conflit.

Quand on est dans le secteur forestier, c'est très difficile d'avoir du soutien financier de la part du gouvernement fédéral. Je connais beaucoup de programmes, notamment le programme d'Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, ou ITIF, mais ils sont sous-financés. Beaucoup de personnes pourraient faire une demande, mais il y a très peu d'élus, à tel point que la majorité des gens de la foresterie ne font pas de demande dans le cadre du programme ITIF parce qu'ils pensent qu'elles seront refusées de toute façon.

Je veux maintenant revenir à la question de la guerre tarifaire avec les États-Unis. Le prêt de 700 millions de dollars est une bonne chose. C'est la première fois que je vois le gouvernement fédéral offrir des liquidités au secteur forestier, mais ce n'est pas grand-chose. Tout à l'heure, vous avez dit que 10 milliards de dollars de droits antidumping et compensateurs dorment présentement aux États-Unis. Les gens du secteur m'ont dit que nous en étions maintenant à 12 milliards de dollars. Ainsi, il y a 12 milliards de dollars en dormance aux États-Unis et on offre 700 millions de dollars à l'industrie. Une entreprise de chez nous comme Arbec a 300 millions de dollars qui dorment aux États-Unis. Alors, si nous voulons les soutenir, Arbec devrait avaler presque la moitié des 700 millions de dollars.

Les gens du secteur forestier nous disent que ce n'est pas de ce type de programme qu'ils ont besoin, parce que ce n'est pas d'un accès à un crédit supplémentaire qu'ils ont besoin, mais bien d'un accès au marché. La meilleure solution pour avoir accès au marché réside peut-être dans ce que les gens de l'industrie forestière ont proposé cette semaine, c'est-à-dire leur rembourser une partie des droits antidumping et compensateurs. Ça ne contreviendrait pas à nos accords commerciaux et à l'interprétation qu'ont les États-Unis du secteur forestier, parce que ça existe déjà. En effet, des fonds spéculatifs se permettent déjà de racheter les droits compensateurs de certaines entreprises prises à la gorge à des prix très bas.

Le ministère réfléchit-il à mettre en place ce type de programme qui pourrait absorber une partie des droits antidumping et compensateurs?

• (1135)

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre en 30 secondes, s'il vous plaît.

Glenn Hargrove: Tout d'abord, lorsque vous parlez du risque commercial lié à différentes options, je m'en remettrais aux avocats spécialisés en commerce international chez Affaires mondiales.

Le gouvernement déploie actuellement une enveloppe de 700 millions de dollars. L'idée est que cela vienne en complément des fonds qu'ils peuvent obtenir par d'autres moyens, auprès d'institutions financières et autres. Le déploiement a lieu cette semaine. Nous devons voir comment cela profite au secteur. Cela correspond aux discussions et à l'engagement que nous avons eus avec le secteur avant l'annonce et la phase de déploiement.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Mario Simard: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci à vous deux, messieurs.

Chers collègues, nous entamons à présent notre deuxième série de questions. Je vais commencer par M. Malette, qui disposera de cinq minutes.

Gaétan Malette: Je vous remercie.

Monsieur Hargrove, je vois que vous avez travaillé pour FPInnovations à un moment donné, ou du moins que vous avez collaboré avec eux.

Quelles sont les priorités du ministère des Ressources naturelles en matière d'investissement dans la recherche et le développement dans le domaine de la bioéconomie et de transformation du secteur afin d'utiliser la biomasse comme source d'énergie renouvelable?

Glenn Hargrove: Il s'agit d'une excellente question. Nous collaborons avec FPInnovations. Nous assurons le financement des projets de recherche qu'ils mènent, notamment les projets liés à la bio-énergie et aux bioproduits.

Essentiellement, ce que nous faisons dans le cadre de notre programme d'innovation, c'est travailler avec l'industrie et d'autres parties prenantes pour trouver les meilleurs paris et investir dans les technologies novatrices qui vont créer des opportunités innovantes pour le secteur. Nous travaillons sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur forestier. Cela inclut les domaines de la bioénergie et des bioproduits.

Gaétan Malette: Quels programmes soutiennent la cogénération? Quels programmes soutiennent les biocarburants, les bioproduits et la gestion biogénétique du carbone? À quels programmes peut-on avoir accès?

Glenn Hargrove: Si nous examinons les programmes gérés par le Service canadien des forêts, il s'agit principalement du programme ITIF, le programme d'investissements dans la transformation de l'industrie forestière, qui s'intéresse aux technologies novatrices dans tous les domaines, y compris celui de la biotechnologie.

Gaétan Malette: Pour en revenir à l'enveloppe de 700 millions de dollars, vous avez mentionné que la BDC avait récemment accordé une aide financière.

Glenn Hargrove: La BDC met cela en place en collaboration avec les institutions financières. L'aide sera déployée dès cette semaine.

Gaétan Malette: Savez-vous où nous en sommes? Quelle est l'ampleur du déploiement? Quel est le taux de réussite des entreprises qui présentent une demande d'aide financière?

D'après les renseignements dont je dispose, aucune aide financière de ce type n'a encore été déployée.

Glenn Hargrove: Eh bien, comme je l'ai dit, cela sera mis en place cette semaine. Je ne dispose pas de ces données précises en ce moment. Il faudrait poser cette question aux représentants de la BDC.

Gaétan Malette: Je vois qu'on parle d'une enveloppe totale d'un peu moins de 1,25 milliard de dollars.

Glenn Hargrove: C'est exact.

Gaétan Malette: Le déploiement de cette aide financière relève bel et bien de votre ministère?

Glenn Hargrove: Non. En fait, ce programme est offert par la Banque de développement du Canada, et non par RNCan.

Gaétan Malette: Je vous remercie.

Quelles mesures concrètes RNCan prend-il pour réorganiser le secteur forestier et doter les entreprises des outils dont elles ont besoin pour s'adapter aux changements actuels du marché et au différend entre le Canada et les États-Unis?

Glenn Hargrove: Le programme ITIF est un programme essentiel. L'objectif de ce programme est d'investir dans les activités de fabrication de produits forestiers afin de réaliser des investissements innovants qui les aident à se rééquiper pour profiter de futurs débouchés...

[Français]

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Pourrait-on demander à nos amis conservateurs de poursuivre leur discussion à l'extérieur de la salle?

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Chers collègues, je tiens à vous rappeler que nous sommes toujours en direct. Certains députés font du bruit, ce qui risque de déranger nos invités. Par respect pour les témoins, si vous souhaitez vous concerter, veuillez vous éloigner légèrement de la table. Merci.

Je vous remercie, monsieur Guay.

• (1140)

Glenn Hargrove: Pour conclure, le programme ITIF est un programme dans le cadre duquel nous investissons dans ce type de projets afin d'aider l'industrie à se rééquiper. Nous assurons souvent le cofinancement de ces projets avec les gouvernements provinciaux afin de réduire les risques liés à ce type de technologies de pointe.

Gaétan Malette: Quels fabricants se concentrent sur la modernisation des équipements, ainsi que sur la diversification des produits et le soutien à l'exportation?

Glenn Hargrove: En ce qui concerne les programmes du Service canadien des forêts, dans le cadre du programme ITIF, en matière de diversification des exportations, nous avons mis sur pied le Programme de leadership mondial sur les forêts, ou LMFor, et c'est là que nous allons redynamiser les programmes de diversification des marchés étrangers.

Nous continuons d'assurer le financement de différentes activités, telles que des études de marché, le développement des marchés, des missions commerciales et autres initiatives similaires, l'élaboration de codes et de normes permettant l'utilisation des produits du bois canadien sur ces marchés cibles, ainsi que le renforcement des capacités afin de pouvoir réellement utiliser ces produits sur ces marchés cibles.

Gaétan Malette: Je vous remercie.

Le président: Voilà qui conclut votre temps de parole, monsieur Malette. Merci beaucoup.

Monsieur Guay, à vous la parole pour les cinq prochaines minutes, je vous prie.

Claude Guay: Merci, monsieur le président.

Messieurs Hargrove et Smith, je tiens à vous remercier pour votre présence parmi nous, ainsi que pour le travail que vous accomplissez pour l'industrie canadienne.

Vous avez parlé d'un nouveau programme financé à hauteur de 500 millions de dollars mis en place depuis le 1^{er} avril, mais vous avez également mentionné qu'il s'agissait de la poursuite d'un programme existant.

Comme il s'agit d'un programme qui existe déjà, je voudrais savoir si vous pouvez nous donner quelques exemples que vous considérez comme des pratiques exemplaires, ou encore des éléments que vous souhaitez mettre en avant comme étant bénéfiques pour le secteur dans le cadre de ce programme. Si cela ne vous dérange pas, pourriez-vous nous donner quelques exemples concrets afin que nous puissions mieux comprendre?

Glenn Hargrove: Bien sûr. Je vais me tourner vers mon collègue, M. Smith, il saura mieux vous répondre sur ce point.

[Français]

Greg Smith: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Ces programmes ont donné lieu à de nombreux exemples à ce jour, et je peux vous en citer quelques-uns. Par exemple, le Programme de construction verte en bois vise à encourager la construction en bois et met à l'essai des bâtiments utilisant des techniques novatrices dans ce domaine. Des investissements ont été réalisés dans différents bâtiments à Vancouver, à Winnipeg, ainsi que dans d'autres villes canadiennes, afin de soutenir les connaissances en matière de construction et de promouvoir l'utilisation de techniques novatrices de construction en bois. Notre site Web contient plusieurs exemples de projets concernant des ponts, des bâtiments, et d'autres types d'infrastructures.

En ce qui concerne les investissements dans le programme de transformation de l'industrie forestière, plusieurs investissements en équipement ont été réalisés à travers le Canada afin de favoriser l'utilisation accrue des biocarburants et de la bioénergie dans les usines. Encore une fois, cela passe par l'utilisation de technologies novatrices. L'objectif est de déployer davantage d'équipements dans ces usines afin d'apporter de nouvelles idées et des approches inno-

vantes pour relever les défis liés aux coûts d'exploitation auxquels elles peuvent être confrontées. Lorsque je parle d'« usines » dans ce cas, je fais généralement référence au secteur de la pâte à papier et du papier, et c'est sur la production en aval qu'elles se concentrent.

Dans le cadre de l'Initiative de foresterie autochtone, un soutien est apporté à diverses communautés autochtones afin de promouvoir une plus grande implication dans le secteur forestier. Cela peut se faire par le renforcement des capacités, ainsi que par l'intégration des connaissances autochtones dans le secteur.

Il existe des dizaines et des dizaines d'exemples illustrant l'impact positif de ces programmes au cours des 12 dernières années, soit depuis leur mise en place.

Glenn Hargrove: Monsieur Guay et monsieur le président, nous serions ravis de faire parvenir au Comité quelques exemples tirés de ces programmes après cette séance, si cela peut vous être utile.

Claude Guay: Oui, ce serait très apprécié, je vous remercie.

Dans un registre légèrement différent, mais toujours en matière d'innovation, ma compréhension du défi auquel est confronté le secteur est que les droits de douane américains visent principalement notre production de bois de construction, par exemple, ou les produits traditionnels en bois, les produits de base en bois. Vous dites que la diversification du marché est importante, et pas seulement pour les Américains. Nous devons certes nous occuper des droits de douane, mais nous devons également continuer de diversifier notre propre marché.

J'ai l'impression que certains concurrents internationaux... Imaginons que nous voulions nous lancer sur le marché européen. Les producteurs européens disposent souvent de moyens financiers plus importants, et tendent à être plus productifs. Avons-nous un avantage concurrentiel, compte tenu du type de bois dont nous disposons? Comment pouvons-nous rivaliser avec les volumes de certains de ces acteurs internationaux? J'ai même entendu parler de cas où du bois européen s'est retrouvé sur le marché canadien. Lorsque j'interroge les acteurs locaux de l'industrie forestière à ce sujet, ils me répondent que cela s'explique par le volume et le faible coût de ces opérations en Europe.

Pourriez-vous nous aider à comprendre la dynamique du marché international, et nous indiquer des moyens d'aider notre propre industrie à se diversifier?

• (1145)

Le président: Vous disposez de 30 secondes, allez-y.

Glenn Hargrove: J'aimerais aborder plusieurs points.

Mon premier point est qu'il existe des différences entre les essences et les types de bois, ce qui peut parfois constituer un avantage. Il existe également parfois des différences au niveau des coûts de transport. Nous pouvons par exemple profiter d'un avantage concurrentiel en ce qui concerne les exportations depuis la côte Ouest.

Nous avons également beaucoup travaillé sur les codes et les normes dans des pays comme la Chine et le Japon, ce qui a permis aux produits canadiens d'être importés et utilisés sur ces marchés. Il y a également tout le travail de développement de marchés. Ce sont là des domaines dans lesquels nous avons toujours réussi à collaborer avec l'industrie et les gouvernements provinciaux afin de continuer à développer ce type de marchés.

Claude Guay: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Simard, à vous la parole pour deux minutes et demie, je vous prie.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Pour faire suite à la question de M. Guay, serait-il possible de déposer au Comité un tableau avec tous les différents programmes, comme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière et l'initiative pour les communautés autochtones? J'aimerais voir le nombre de projets financés, mais aussi le nombre de demandes. Cela nous permettrait de comprendre si ces programmes ont suffisamment de financement pour répondre aux besoins de l'industrie. Est-ce possible de faire un tableau qui contient deux colonnes et qui nous montre l'ensemble des initiatives, des programmes, le nombre de demandes qui vous ont été acheminées et le nombre de demandes qui ont été financées? Cela pourrait nous aider dans le cadre de notre travail.

Un peu plus tôt, on parlait des biocarburants, de la bioéconomie et de toute cette dynamique. Selon vous, monsieur Hargrove, toutes ces initiatives ne sont-elles pas mises en péril si on met fin à la tarification du carbone? S'il y a des carburants propres aujourd'hui, c'est parce qu'il y a une tarification du carbone. On achète les carburants propres pour les procédés industriels lourds parce que cela présente un avantage, même s'ils sont plus coûteux.

J'aimerais que vous nous parliez de cet aspect.

[Traduction]

Glenn Hargrove: Il est évident que toute politique de tarification du carbone a un impact économique sur les prix relatifs des différents combustibles et produits, mais je pense que, quel que soit le régime en vigueur, il existe des possibilités de continuer à stimuler l'innovation et à encourager l'utilisation des résidus forestiers pour atteindre ces objectifs. Je pense qu'un élément vraiment essentiel de la transformation de l'industrie consiste à s'assurer que nous maximisons la valeur de ces résidus et que nous facilitons un flux efficace tout au long de la chaîne de valeur.

Le président: Je vous remercie, messieurs Hargrove et Simard.

• (1150)

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Nous l'avons entendu.

Le président: Vous l'avez entendu? Je n'ai pourtant rien entendu de mon côté, sans doute parce que mon micro était toujours allumé.

Je vous remercie, monsieur Simard.

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue, monsieur Rowe. Vous avez la parole pour les cinq prochaines minutes, je vous prie.

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Je vous remercie.

Ma première question à M. Hargrove porte principalement sur l'accord que le gouvernement libéral a signé avec d'autres pays afin que 30 % du territoire canadien soit protégé d'ici 2030, puis 50 % d'ici 2050.

Votre ministère a-t-il procédé à une analyse de la superficie de forêts productives qui pourraient être bloquées à Terre-Neuve-et-Labrador et dans tout le Canada dans le cadre de ce plan? Quelles

seraient les conséquences pour les collectivités provinciales qui vivent de l'exploitation de ces ressources naturelles?

Glenn Hargrove: Tout d'abord, ce dossier relève de la compétence du ministère de l'Environnement et du Changement climatique. Je dirais qu'il existe des possibilités de faire coexister la conservation et le développement économique. En identifiant les zones à forte valeur de conservation et celles à forte valeur de développement économique, on peut trouver des occasions où ces deux éléments peuvent coexister.

Jonathan Rowe: Vous avez dit qu'il s'agit d'une initiative environnementale, mais elle a de sérieuses conséquences sur l'industrie forestière. Je me dis qu'en 2050, 50 % de nos forêts et de nos terres seront protégées et qu'il sera impossible de les gérer ou de les exploiter. Je sais que bon nombre d'entre vous ne seront peut-être plus dans cette salle en 2050, mais je serai peut-être encore là, tout comme des gens de mon âge, alors je pense que nous devons continuer à nous pencher sur cette question.

À Terre-Neuve, les feux de forêt et le vieillissement de nos forêts sont de graves problèmes. Pensez-vous que le fait de ne pas couper les arbres sur toutes ces terres risque d'accroître le nombre de forêts d'arbres morts et de feux de forêt partout au Canada et dans ma province?

Glenn Hargrove: Je dirais que différents régimes de gestion peuvent s'appliquer aux forêts. La coupe du bois à des fins de fabrication n'est pas la seule façon de gérer les forêts pour réduire les risques de feux de forêt. Je pense que de nombreux outils peuvent être utilisés en fonction du contexte géographique dans lequel la gestion forestière se fait.

Jonathan Rowe: Bien sûr. Je ne doute pas qu'il existe d'autres possibilités de gestion forestière. Je crois que bon nombre de ces régimes de sylviculture à Terre-Neuve-et-Labrador sont très exigeants en main-d'œuvre et très coûteux. De plus, il arrive souvent qu'il ne soit pas possible d'exploiter les ressources forestières dans de nombreuses aires de sylviculture et de conservation. C'est un sujet très intéressant.

Je viens de Terre-Neuve-et-Labrador, sur la côte Est du Canada. Nous parlons d'accroître nos exportations vers l'Europe. Un chancelier allemand, je crois, et d'autres dirigeants européens sont venus dans ma province à la recherche d'énergie, de gaz naturel et d'autres sources d'énergie; plus précisément d'énergie propre. Or, je ne crois pas que le Canada accorde la priorité à l'énergie tirée de la biomasse pour répondre aux besoins énergétiques dans le monde. Pourriez-vous nous dire pourquoi? Pourquoi n'accorde-t-on pas la priorité à cette source d'énergie pour répondre aux besoins d'autres pays?

Glenn Hargrove: Le Canada exporte en fait beaucoup de granulés de bois; il s'agit donc d'un produit d'exportation important pour le Canada. Dans quelques semaines, je vais participer à une mission commerciale au Japon. Des représentants de Drax — un grand exportateur de granulés de bois non seulement pour l'Europe, mais aussi pour l'Asie — y participeront également. J'estime que cela fait partie de notre contribution pour répondre aux besoins énergétiques dans le monde.

Jonathan Rowe: C'est tellement rafraîchissant et bon à entendre, parce que nous avons un énorme potentiel au Canada et à Terre-Neuve. Notre industrie forestière, à Terre-Neuve, a connu un recul majeur au cours des dernières décennies. L'usine de pâtes et papiers de Grand Falls a fermé ses portes, et celle de Corner Brook connaît des hauts et des bas.

J'ai parlé à des gens du secteur forestier. Notre forêt vieillit et s'assèche. Il y a de plus en plus de feux. Cela dit, nous sommes en mesure de fabriquer beaucoup plus de produits à Terre-Neuve. Je pense que nous sommes également capables de tirer parti de la production d'énergie à partir de la biomasse.

J'aimerais savoir s'il y a quelque chose pour Terre-Neuve-et-Labrador ou pour le Canada atlantique dans ces 700 millions de dollars en garanties de prêts et en financement pour nous aider à passer des marchés traditionnels des deux-par-quatre et du bois d'œuvre, à la biomasse et aux produits plus petits. Votre ministère offre-t-il un financement de transition?

● (1155)

Le président: Veuillez répondre rapidement en 30 secondes, monsieur Hargrove.

Glenn Hargrove: Les 700 millions de dollars sont versés par l'entremise de la Banque de développement du Canada. Il n'y a pas de sommes réservées aux régions, mais les producteurs et les fabricants de bois d'œuvre à Terre-Neuve peuvent avoir accès à ces garanties de prêts par l'entremise de leurs institutions financières et de la Banque de développement du Canada.

Jonathan Rowe: Merci.

[Français]

Mario Simard: Monsieur le président, je veux simplement apporter une clarification. Ce n'est pas la faute des interprètes, qui font d'ailleurs un merveilleux travail. Cependant, le Canada n'exporte pas des copeaux de bois. Ce qu'a dit M. Hargrove en anglais a été interprété par les mots « copeaux de bois », alors qu'en français on parle plutôt de granules. J'aimerais seulement dire aux analystes d'utiliser le mot « granules » si jamais ça apparaît dans les notes. Tout compte fait, le Canada n'exporte pas des copeaux de bois, mais plutôt des granules.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie de cette précision, monsieur Simard.

Nous allons passer à notre dernier intervenant pour cette série de questions et pour cette heure.

Monsieur Danko, vous avez cinq minutes.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis ingénieur de structures et j'adore le code du bois. Ce que je préfère, c'est de concevoir des choses avec du bois. Or, il est souvent difficile de convaincre les clients d'utiliser du bois au lieu de l'acier ou du béton conventionnels.

Vous avez dit que le bois peut rendre le domaine de la construction plus vert. J'aimerais donc, en premier lieu, vous donner l'occasion de parler de façon plus générale de la place du bois en placage stratifié, du bois massif ou d'autres produits de bois d'ingénierie sur le marché canadien. Dans quels secteurs pourrait-on les voir comparativement au bois d'œuvre de dimension traditionnel? S'agit-il d'une occasion de croissance pour les produits à valeur ajoutée au Canada?

Glenn Hargrove: Oui, je pense que c'est certainement un domaine de croissance, et il offre des possibilités non seulement aux entreprises qui produisent les composantes modulaires et les solutions préfabriquées, mais aussi au secteur primaire qui produira les produits utilisés dans la fabrication de ces composantes et les rési-

lus utilisés dans ces processus. Je pense que c'est une occasion en or. Je le répète, si le Canada veut doubler les mises en chantier, il devra le faire de manière efficace, notamment en ayant recours aux solutions modulaires et préfabriquées.

Un travail important s'impose. Vous avez dit que l'on estime que ces solutions présentent un plus grand risque, faute d'un meilleur terme. Dans le cadre du programme CVBois, nous avons des projets de démonstration qui montrent à ceux qui voudraient adopter ces solutions comment elles peuvent être mises en œuvre, ce qui aide, par le fait même, à réduire les risques qui y sont associés.

Nous examinons les codes et les normes, la demande du marché et la réduction des risques. Nous travaillons également avec le programme Maisons Canada pour évaluer la demande. Nous nous concentrons aussi sur la recherche et le développement et sur les investissements. Nous essayons d'examiner l'ensemble de la chaîne de valeur, afin de tirer parti de cette occasion.

John-Paul Danko: Vous avez parlé des défis relatifs aux codes du bâtiment. Vous avez déjà mentionné les exigences prévues dans les codes de la Chine et du Japon. Même ici, au Canada, il y a un manque d'uniformité entre le Code national du bâtiment et les différents codes provinciaux du bâtiment en ce qui a trait aux restrictions relatives à la hauteur, au Code de prévention des incendies, etc.

Quelles occasions le gouvernement fédéral pourrait-il saisir, selon vous, s'il jouait un rôle de chef de file dans la normalisation de la façon dont les produits du bois peuvent être utilisés partout au Canada et dans le monde?

Glenn Hargrove: Il y a là une belle occasion. Nous travaillons avec le Conseil national de recherches sur les codes nationaux du bâtiment et nous contribuons à soutenir ce travail. Nous finançons la recherche — par l'entremise de FPInnovations — qui fournit la base de données probantes afin de soutenir ce travail sur les codes et les normes.

Comme je l'ai mentionné, nous menons des activités à l'échelle internationale pour ouvrir ces marchés. De nombreuses possibilités existent. Nous collaborons aussi avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'ouvrir des débouchés à l'échelle locale.

Il y a beaucoup de possibilités, et le gouvernement a un rôle important à jouer parce qu'il est question de codes, de normes et de règles de construction. C'est un domaine sur lequel nous nous concentrons.

● (1200)

John-Paul Danko: Je pense qu'il me reste environ une minute.

J'aimerais vous donner l'occasion de nous en dire plus sur tout autre sujet dont nous avons discuté. Je vous cède la parole.

Glenn Hargrove: Merci. Je vous en suis reconnaissant.

Si vous me le permettez, j'aimerais parler du programme « 2 milliards d'arbres ». Je n'ai pas eu la chance de donner ma réponse à ce sujet.

Lorsque l'on prétend que le gouvernement fédéral a des années et des années de retard par rapport à cet objectif, on suppose que la trajectoire de ce programme est linéaire, ce qui n'est pas le cas. Il faut environ trois ans pour passer de l'étape de la planification, du semis et de la croissance en pépinière à la plantation d'un arbre. Quand on lance un programme comme celui-là, le processus n'est pas linéaire. C'est comme un bâton de hockey.

Nous nous concentrons sur les ententes à long terme. Nous avons maintenant des engagements pour environ un milliard d'arbres, ce qui représente la moitié de l'objectif. Nous continuons de travailler avec les provinces et les territoires qui doivent planter la majorité des arbres. Nous poursuivons le travail sur ces ententes à long terme. Nous continuons d'obtenir ces engagements et nous accélérons le rythme avec le temps.

John-Paul Danko: Les ingénieurs comprennent la différence entre la croissance linéaire et la croissance logarithmique. Si mes collègues veulent une leçon de mathématiques, je serai heureux de les aider.

Le président: Merci, monsieur Danko. Votre temps est écoulé.

Chers collègues, en votre nom, je remercie M. Smith et M. Hargrove d'être venus nous voir aujourd'hui. Cette heure a été fort instructive.

L'analyste vient de me le rappeler que nous allons recevoir un document d'information. Vous y aurez accès la prochaine...

Laura Carter (attachée de recherche auprès du comité): Vous y aurez accès vendredi après-midi, en prévision de la réunion de lundi après-midi.

Le président: Excellent. Cela nous donnera plus de contexte. Les représentants de Ressources naturelles Canada nous ont fourni

d'excellents renseignements généraux aujourd'hui, et nous serons mieux renseignés.

Nous arrivons à la fin de l'heure, alors nous allons suspendre la séance pendant que nous passons à huis clos.

Je vois que M. McKinnon invoque le Règlement.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Merci.

Je me demande si nous pouvons proposer aux témoins de nous transmettre un mémoire, s'ils le souhaitent. Nous leur en serions reconnaissants.

Le président: Cette suggestion est la bienvenue.

Messieurs Hargrove et Smith, nous serions heureux de recevoir un mémoire. Vos notes d'allocution figurent au compte rendu, mais ce serait formidable d'avoir un mémoire plus complet.

Je pense que certains de ces renseignements seront dans le document d'information.

Nous allons suspendre la séance pendant que nous passons à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>